



PERMANENCES DES ÉLUS

Robert BODIGUEL, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv.*

Alain LE ROUX, Adjoint Affaires scolaires, Enfance - Jeunesse, Petite enfance, Associations : *samedi de 11h à 12h.*

Joseline JEZEQUEL, Adjointe Personnel administratif et enfance et Finances *sur rdv.*

Gérard POULIQUEN, Adjoint Voirie - Bâtiments, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h.*

Madeleine NICOL, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *mardi de 10h à 11h /sur rdv 06 86 46 68 52*

Jean-Michel CROGUENEC, Adjoint communication, patrimoine, chemins de randonnées, *sur rdv.*

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

2020
1er tour : Scrutin de liste sans nuances

		% inscrits	% votants
Inscrits	1665		
Abstentions	623	37	42
Votants	1042	62	58
Blancs	11	0.66	1.06
Nuls	10	0.60	0.96
Exprimés	1021	61.32	97.98

Liste	ENGAGÉS POUR GUICLAN	GUICLAN AUTREMENT, ECOUTER, AGIR !
Conduites par	M. BODIGUEL Robert	M. MEUDEC Jacques
Sièges CM	15	4
%	78,95	21,05
Sièges CC	2	1
%	66.67	33.33
Voix	593	428
% inscrits	35.62	25.41
% exprimés	58.08	41.92

A l'heure où nous rédigeons ce bulletin et en raison de la crise sanitaire. Nous apprenons que **l'installations des conseils municipaux est reportée**, selon décision préfectorale, à une date ultérieure, une fois les conditions sanitaires réunies.

INFORMATIONS MUNICIPALES

NUISANCES SONORES

Avant l'heure ce n'est pas l'heure, après l'heure ce n'est plus l'heure ! Cet adage s'applique aussi aux travaux, au bricolage et au jardinage. Il n'est ainsi pas autorisé de percer un mur en pleine nuit ou tondre sa pelouse à toute heure de la journée le week-end.

Point sur la réglementation : La préfecture du Finistère et l'ARS ont établi un règlement à respecter.

Elles considèrent ainsi que le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (Arrêté préfectoral 2012-0244 du 1 mars 2012)

Néanmoins, il existe des bruits incontournables tels que pleurs d'enfants, ouverture et fermeture de portes, déchargement de colis lors d'une livraison, etc.

En cas de nuisance sonore ou de tapage la première solution est de discuter avec le voisin responsable du bruit. Vous pouvez par exemple vous organiser avec lui afin de minimiser la gêne : vous prévenir mutuellement, convenir d'un horaire qui ne dérange pas ou tondre vos pelouses respectives au même moment. Le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète. Mais dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage



ETAT-CIVIL

NAISSANCE:

12/03/2020: Lucas KERBRAT au foyer de Fabien KERBRAT et Cynthia LE RUZ, domiciliés à Guiclan, 2 venelle de Prat Ar Feuten

DÉCÈS:

03/03/2020: Danielle, Aline, Marie GUILLOU, retraitée, 69 ans, domiciliée à Guiclan LD Kerlaviou, épouse de Jean-Yves QUERE, est décédée à Morlaix.

14/03/20: Claudine HELOUET, retraitée, 95 ans, domiciliée à Guiclan 1 rue de Moudennou, veuve de Georges TANGUY, est décédée à son domicile.

À GUICLAN EN AVRIL

Dimanche 19	ASC Guiclan Tennis de table	Triskell	Loto Annulé
Samedi 2 mai	Football club Guiclan	Triskell	Loto

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 5 mars 2020

Tous les conseillers municipaux en exercice étaient présents

1. Budget commune - Approbation du compte administratif 2019

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) adopte le compte administratif 2019.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	1 439 795.58 €	2 162 699.21 €	722 903.63 €
Investissement	1 310 348,91 €	1 106 040.48 €	-204 308.43 €

2. Budget commune : Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal (15 pour et 3 abstentions) décide d'affecter la somme de 722 903.63 € correspondant à l'excédent de fonctionnement 2019 en section d'investissement au budget primitif 2020.

3. Vote des taux 2020

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter les taux suivants pour 2020, ils n'ont pas été augmentés par rapport à 2019 :

- Taxe foncier bâti : 24.34%
- Taxe foncier non bâti : 50.37%

4. Budget commune : Vote du Budget primitif 2020.

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 252 572.00 €
- Section d'investissement : 1 853 891.63 €

5. Lotissement du Styvell - Approbation du compte administratif 2019

Le conseil municipal (13 pour et 4 abstentions) adopte le compte administratif 2019 :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	55 536.26 €	127 813.54 €	71 813.54 €
Investissement	55 536.26 €	0.00 €	- 55 536.26

6. Budget Lotissement du Styvell : Vote du Budget primitif 2020

Le conseil municipal (14 pour et 4 contre) adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 292 536.26 €
- Investissement : 159 258.98 €

7. Budget SPANC - Approbation du compte administratif 2019

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	55 536.26 €	4 983.63 €	4 983.63 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

8. Budget SPANC: Vote du Budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 6 983.63 €
- Investissement : 0.00 €

9. Budget Assainissement - Approbation du compte administratif 2019

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	3 863.07 €	12 153.49 €	8 290.42 €
Investissement	318.49 €	5 315.46 €	4 996.96 €

10. Budget Assainissement : Affectation du résultat 2019

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 8290.42 € correspondant à l'excédent de fonctionnement 2019 en section de fonctionnement au budget primitif 2020.

11. Budget Assainissement : Vote du Budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 18 108.91 €
- Investissement : 8 320.47 €

12. Budget Chaufferie Bois - Approbation du compte administratif 2019

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019.

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat en €
Fonctionnement	11 109.14 €	48 805.26 €	37 696.12 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €

13. Budget Chaudière Bois : Vote du budget primitif 2020

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 53 942.33 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement

14. Participation 2020 École de Penzé (dépenses 2019)

Chaque année, la commune de Guiclan verse une participation à la commune de Plouéan pour couvrir les frais de fonctionnement de l'école qui varie car elle tient compte des effectifs. 8 enfants sont domiciliés à Guiclan. Les dépenses de fonctionnement se montent à 78 237.58€.

Par conséquent la nouvelle répartition des charges de fonctionnement pour l'année 2019 s'établit comme suit :

- Plouéan : 17.95% (7 enfants)
- Taulé : 61.54% (25 enfants)
- Guiclan : 20.51 % (8 enfants)

La participation de Guiclan pour 2019 sera de 16 046.53 €. La répartition pour les charges en matière d'investissement est la suivante: Taulé 50%, Plouéan 35% et Guiclan 15%.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la répartition ci-dessus des charges de fonctionnement pour l'année 2019 ainsi que la répartition des charges en matière d'investissement et versera à la commune de Plouéan la somme de 19 422.67 €.

15. Maison d'Assistants Maternelles « A bulles »

Un projet d'une maison d'assistantes maternelles « à bulles » situé 2 rue Prat ar Feunteun, porté par Mesdames Céline BILLEN, Séverine DIRER, Solène LE BRUN et Eva LE ROUX est en cours. Elles souhaitent acheter une maison d'habitation située dans le lotissement Prat ar Feunteun et la transformer en MAM. Il est nécessaire de modifier les règles du lotissement car dans le cahier des charges et le règlement il était indiqué que « les parcelles seront obligatoirement utilisées pour l'édification de maisons d'habitation ».

Elles ont sollicitées l'avis des propriétaires des 23 lots afin de permettre l'installation d'une MAM dans une maison d'habitation, 20 sont favorables, par conséquent il est possible de solliciter une modification, afin de permettre à la MAM de s'installer dans cet immeuble.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'installation d'un MAM au 2 rue Prat ar Feunteun et approuve les modifications du cahier des charges.

16. Personnel communal

Mme Catherine PAYEN prend sa retraite à compter du 1^{er} avril 2020 et est remplacée par Mme Héloïse HOBET au poste de comptable.

17. Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : Modifications des statuts

Depuis 2018, la CCPL est dotée de la compétence facultative « Développement culturel : élaboration d'une politique culturelle à l'échelle communautaire ».

Le groupe de travail lecture publique au sein de la CCPL a exprimé ses recommandations quant à l'établissement d'un réseau de bibliothèques sur le territoire. Pour mémoire, il existe 17 bibliothèques sur les 19 communes de la CCPL.

Ce réseau devant être organisé de manière à garantir :

Une harmonisation des pratiques pour garantir une meilleure lisibilité auprès des habitants de la communauté de communes, une complémentarité entre les bibliothèques et entre les bibliothécaires volontaires et les personnels qualifiés.

- Le maintien voire le développement de bibliothèques-médiathèques de proximité.
- Le déploiement de professionnels pour coordonner le réseau.
- Une compréhension aisée des missions et des compétences de chaque acteur du réseau.

Cette compétence permettra la mise en réseau des bibliothèques à travers :

- La fourniture, l'installation et la maintenance de matériels informatiques dans les bibliothèques du réseau.
- La fourniture, l'installation et la maintenance par la CCPL d'un logiciel et d'un portail web communs aux bibliothèques du réseau permettant une mise en commun des ressources. En parallèle, un système de RFID permettant l'identification des ouvrages sera déployé dans les bibliothèques du réseau.
- La formation des équipes à ces outils.
- L'animation du réseau à travers des animations autour de la lecture publique.

Un travail sera engagé avec l'ensemble des acteurs « bibliothèques-médiathèques » du territoire en vue du déploiement technique du projet mais également en vue de l'harmonisation des pratiques sur le territoire comme par exemple les tarifs ou les règles de prêt.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau concernant la compétence facultative « Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire ».

18. Bâtiments communaux : Achat d'une fontaine à eau

Suite à la demande de L'ASC de Guiclan sollicitant la mise en place d'une fontaine à eau dans la salle des sports afin de supprimer à terme les bouteilles d'eau (chaque personne utiliserait une gourde personnelle qu'elle remplirait à la fontaine à eau), le conseil municipal (12 pour, 4 abstentions) retient la proposition de l'entreprise Bonnet THIRODE pour l'achat du modèle 2 robinets intégrés pour un montant de 1 000.00 € HT.

19. Bâtiments communaux : Réparation du mur du Presbytère et arrière de la Mairie

Durant l'hiver, une partie du mur du presbytère, sur une longueur de 10 m, est tombée, il convient de le refaire pour recréer la séparation entre le presbytère et la propriété de M. Moguérou. A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Charlou pour un montant de 23 250.00 € HT.

ENFANCE/ JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins
29400 LANDIVISIAU
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



CLSH : LES GRIMOYS

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Inscriptions en ligne sur le portail famille, ou sur bulletin papier disponible sur le site guiclan.fr et à l'accueil de la mairie.



LES HORAIRES

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Pour les mercredis : inscription une semaine à l'avance. Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur guiclan.fr, vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.

Les inscriptions pour les vacances de Printemps seront ouvertes du 9 au 21 Mars sur le portail famille ou sur le bulletin papier qui sera disponible en ligne.

Les permanences administratives en itinérance se font désormais SUR RENDEZ-VOUS, à la demande du public.

HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Plusieurs lieux d'accueil	
PLOUNEVENTER Espace An Heol Lundi	ST VOUGAY Ecole publique Mercredi
PLOUVORN Pôle enfance Mardi et vendredi	BODILIS- PLOUGOURVEST Pôle enfance Jeudi
GUIMILIAU Maison des associations Mercredi et jeudi	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

ANIMATION JEUNESSE (8 - 17 ANS)

Accueil des enfants pendant les vacances scolaires. (2 groupes 8/11ans et collégiens).

Toutes les infos sur guiclan.fr, Renseignements auprès de Carole au 06.77.75.81.17

Inscriptions pour les vacances de Printemps du 9 au 21 Mars sur le portail famille ou sur le bulletin papier qui sera disponible en ligne.



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français âgés d'au moins 16 ans. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

L' attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans.

À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de **s'inscrire** aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

Tel : 02.98.68.42.41

RESTAURANT SCOLAIRE

Inscriptions occasionnelles avant le **mardi midi** pour la semaine suivante, sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie. Passé ce délai, l'inscription est possible mais le repas sera facturé 5.19 €. Désinscriptions une semaine à l'avance. Les absences non justifiées par un certificat médical déposé en mairie dans la semaine du 1er jour d'absence sont facturées.

Les menus sont disponibles sur guiclan.fr



LIVRAISON A DOMICILE

Mme Danielle PAUGAM, gérante de l'épicerie « L'Hélios » propose d'effectuer des livraisons à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Il suffit de l'appeler au :

02-98-79-62-17

Ou au

06-62-93-78-24.

Elle prépare votre liste d'achat et la livre.



La nouvelle MSAP de Landivisiau va ouvrir ses portes, vous trouverez ici quelques informations pratiques :



L'objectif de la MSAP est d'accueillir les habitants qui souhaitent être informés, mis en relation avec des acteurs du territoire et accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : retour à l'emploi, accès aux droits, démarches administratives, accompagnement numérique...

L'ouverture prévue le lundi 30 mars 2020 est reportée en raison du contexte sanitaire et des directives nationales. Une nouvelle date sera fixée une fois la situation revenue à la normale.

- Les horaires d'ouverture au public sont : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Téléphone : 02.98.68.67.60
- Adresse : 36 rue Georges Clemenceau à Landivisiau

Espace public numérique : 4 ordinateurs connectés à Internet et une imprimante scanner en libre-service, une connexion WI-FI publique

Partenaires présents de manière permanente :

Service habitat de la CCPL, ART, Mission locale du Pays de Morlaix, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Appui Santé

Partenaires présents ponctuellement :

Centre départemental d'action sociale, Caisse d'allocations familiales, Carsat (service social), Sato Interim, Armée de terre, AGIRabcd (aide aux démarches administratives), ADIL, HEOL, Réseau d'Echanges et de Soutien aux Associations de Morlaix (RESAM), Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP), Cap Emploi, Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), GRETA, Région Bretagne (volet formation).

SERVICES DE SANTÉ

Pharmacie de Guiclan
Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

PHARMACIE Bonnet Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 - pharmaciebonnet@guiclan.com

Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe
M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN
Rendez-vous au 06.59.85.91.94

MAISON MÉDICALE : 4 rue du stade 29410 GUICLAN
► **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS
Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06
Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00



► **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIQU
Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48
► **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous
Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.
Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► **Psychomotriciennes**
Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01
Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97
Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par téléphone au 07.68.97.12.78

Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

► SERVICES MUNICIPAUX



► **Mairie / Accueil du public** :
Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermeture à 16h30.
Mardi samedi : 9h /12h
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30
Courriel : communedeguiclan@orange.fr
Site : www.guiclan.fr



► **Agence Postale Communale**
02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

► **ADMR du Haut-Léon**
St Pol de Léon : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :
Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

Permanence **Guiclan** : 4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 / 02 98 79 76 96

► **Conciliateur** 02 98 68 00 30
M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

► **Bibliothèque municipale** 02 98 79 48 24
Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h
mail : b.municipaledeguiclan@orange.fr

► **Restaurant scolaire** 09.62.57.74.92

► **Garderie municipale** 02 98 79 46 66
Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► **CLSH « Les Grimoyes »** 02 98 79 48 96
Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► **Animation jeunesse**
Ouvert pendant les vacances scolaires.
Contact : 06 77 75 81 17

► **Halte garderie itinérante «1000 pattes»** 06 64 22 28 14
La halte garderie (enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► **RPE (Relais Petite Enfance)**
Courriel : rpe.paysdelandi@gmail.com
Informations et rdv au 02 98 24 97 15
Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

► **Mission locale** 02 98 68 67 64
Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Courriel : economie@pays-de-landivisiau.com

► **Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)**
Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h
Vendredi 9h/12h; 14h/16h
0806 090 010 (n° azur)

► **Ouverture des déchetteries (hivers)**
BODILIS/ Kervennou 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h00
PLOUGOURVEST / Besmen 02 98 29 59 14 et
SIZUN / Croas-cabellec 02 98 24 15 92 :
les lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h00
mardi, mercredi 13h30 à 18h00. Fermé le jeudi.

► **Collecte des ordures ménagères** :
Collecte du mercredi :
semaine paire = conteneur habituel
Semaine impaire = conteneur couvercle jaune



Collecte du jeudi (campagne)
semaine paire = conteneur couvercle jaune
Semaine impaire = conteneur habituel
Sortir le conteneur la veille



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

L'activité de votre entreprise est impactée par le Coronavirus COVID-19

Quelles sont les mesures de soutien et les contacts utiles pour vous accompagner ?

CHEFS D'ENTREPRISE, LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE EST À VOS CÔTÉS

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le gouvernement est en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continuera d'être pleinement mobilisé dans les jours et les semaines à venir. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont reçu, à plusieurs reprises, les acteurs économiques nationaux ainsi que les partenaires sociaux sur l'impact du Coronavirus Covid-19 sur l'activité économique. Une cellule de continuité économique a été activée pour mieux

DES MESURES IMMÉDIATES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises :

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs)
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et les micro entreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité
5. La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
6. Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉS DANS VOS DÉMARCHES, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI) OU VOTRE CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (CMA)

Ces chambres seront votre interlocuteur de premier niveau pour vous renseigner sur les mesures mises en œuvre à votre profit, mais également vous aider, si vous en éprouvez le besoin, dans l'accomplissement des démarches administratives requises pour en bénéficier. Les CCI et les CMA pourront réorienter, vers les DIRECCTE et les DIECCTE, ainsi que vers Bpifrance, la DGFIP et les URSSAF, les entreprises formulant des demandes plus complexes ou dont la situation économique nécessiterait un suivi rapproché.

Les contacts de la CCI : 0 800 740 929

- Morlaix : sylvie.colin@bretagne-ouest.cci.bzh
- Brest : laurence.lecoz@bretagne-ouest.cci.bzh
- CCIR Bretagne : 02 99 25 41 80 / francois.bureau@bretagne.cci.fr

Pour plus d'informations :

www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades